



Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische

CONVOCATION **DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 19 octobre 2023

A l'attention de

«*Civilité*» «*Prénom*» «*Nom*»
«*Fonction*»
«*Adresse*»
«*CP*» «*Localité*»

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **26 octobre 2023 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - CPAS - Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 : Approbation
2. Finances - F.E. Soulme - Compte 2022 : Approbation
3. Finances - F.E. Vodelée - Budget 2024 : Approbation
4. Finances - F.E. Doische - Budget 2024 : Approbation
5. Finances - Règlement-redevance sur la délivrance de conteneurs à puces et ses accessoires - Exercice 2020 à 2025 - révision de la délibération du 17 octobre 2019 : Approbation
6. Finances - Gestion des déchets ménagers et assimilés - Fixation du coût-vérité prévisionnel 2024
7. Patrimoine - Vente de bois de chauffage 2023 - Exercice 2024 - Décision sur destination à donner au bois de chauffage - Cahier des charges et clauses particulières : Approbation de l'état de martelage
8. Patrimoine - Vente de terrains communaux 2023 - Cahier des charges : Approbation
9. Patrimoine - Exploitation via bail commercial en qualité de restaurant/brasserie de l'immeuble sis au 108, rue Martin Sandron à 5680 Doische - Arrêt du bail commercial par le preneur : Approbation
10. Patrimoine - Vente de la parcelle communale cadastrée section B 139 d8 à Doische, 1ère division, d'une contenance de 4a 94ca - Approbation du projet d'acte de vente immobilière : Décision

11. Patrimoine - Tracteur-tondeuse ISEKI SGX-19H (2004) - Déclassement et vente : Approbation
12. Patrimoine – Balayeuse pour tracteur - Déclassement et vente : Approbation
13. Travaux - Eglise de Gochenée - Travaux de rénovation de la 2ème partie de la toiture - Approbation des conditions et du mode de passation du marché : Décision
14. Travaux - Adhésion à la centrale d'achat du Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) relative à la réalisation de rapports de qualité des terres (RQT) par un expert agréé - Prolongation : Approbation
15. Travaux - Construction d'une crèche communale - Prise de connaissance de l'avant-projet : Information
16. Secrétariat - Marché public de fourniture et d'activation du module "deliberations.be" du logiciel iA.Delib - Choix de l'application de l'exception in house : Approbation
17. Secrétariat - IMIO scrl - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023 : Approbation
18. Secrétariat - Séance du 28 septembre 2023 - Approbation du procès-verbal
19. Secrétariat - Questions orales d'actualité des conseillers

HUIS CLOS

20. Personnel - Délibération du Conseil communal du 1er juin 2023 relative à la statutarisation (nomination) de 5 employés d'administration - Recours administratif d'un candidat évincé auprès de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux : Prise de connaissance de la décision rendue par l'Autorité de tutelle
21. Personnel - Demande de pension d'une employée d'administration D6 - Date de prise de cours : 01.05.2024 - Prise d'acte
22. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 9 périodes/semaine- A partir du 02/10/2023 jusqu'au 15/10/2023 inclus en remplacement de la titulaire : ratification de la délibération du Collège communal du 09 octobre 2023
23. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 1 période/semaine- A partir du 02/10/2023 jusqu'au 04/12/2023 inclus en remplacement de la titulaire en congé maternité jusqu'au 04/12/2023 inclus : ratification de la délibération du Collège communal du 09 octobre 2023
24. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 1 période/semaine à partir du 02/10/2023 sans excéder le 05/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 09 octobre 2023
25. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine - du 02/10/2023 au 05/07/2024 : ratification de la délibération du Collège communal du 09 octobre 2023
26. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 20 périodes/semaine du 02/10/2023 au 05/07/2024 : ratification de la délibération du Collège communal du 09 octobre 2023
27. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische - Augmentation de cadre en cours d'année scolaire : Modification de l'organisation interne - Désignation d'une institutrice maternelle

temporaire dans un emploi vacant à raison de 13 périodes/semaines - Du 02/10/2023 jusqu'au 05/07/2024 : ratification de la délibération du Collège communal du 09 octobre 2023

28. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 15 périodes/semaine à partir du 02/10/2023 jusqu'au 15/10/2023 inclus : ratification de la délibération du Collège communal du 09 octobre 2023
29. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische - Augmentation de cadre en cours d'année scolaire : Modification de l'organisation interne - Désignation d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant à raison de 8 périodes/semaine à partir du 02/10/2023 sans toutefois excéder le 05/07/2024 : ratification de la délibération du Collège communal du 18 septembre 2023
30. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maitresse en psychomotricité à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 8 périodes/semaine - A partir du 02/10/2023 jusqu'au 04/12/2023 inclus en remplacement de la titulaire en congé maternité jusqu'au 04/12/2023 inclus : ratification de la délibération du Collège communal du 18 septembre 2023

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable (24 heures), par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.